

points. N'en ayant rapporté le mois passé les articles qu'en substance, je crois n'avoir pas satisfait pleinement en cela à ce que je dois au public : d'ailleurs on doit être curieux de voir en son entier la Capitulation d'une Place, qui a sçu se maintenir si long-tems par la valeur du Comte de Traun qui en étoit Commandant. La voici telle qu'elle a été traduite de l'Italien.

Capitulation en vertu de laquelle Mr. le Comte de Traun Lieutenant-Général des Armées de l'Empereur, & Gouverneur de Capoue, remet cette Forteresse à Mr. le Comte de Charny, Capitaine Général des Armées du Roi Catholique.

1. **Q**UE la Garnison de Capoue, consistant en dix Bataillons & dix Compagnies de Grenadiers, le Corps d'Artillerie, la Cavalerie en pied & démontée, le Major & les Ajudans de la Place, les Ingénieurs, le Commissaire, l'Inspecteur des vivres, le Medecin, les Chirurgiens, les Munitionnaires, les Boulangers, tous les Officiers & autres personnes militaires qui sont dans la Place, les Femmes, les Enfans, les Domestiques, les Chevaux, les Armes & Bagages, puissent sortir avec tous les honneurs de la Guerre, les armes chargées, trente coups de reserve, Enseignes déployées, Tambour battant, & tout autre Instrument militaire; sans que de la part de l'ennemi on puisse, sous quel prétexte que ce puisse être, entrer dans les rangs & files; sans lui causer le moindre trouble ni en sortant, ni dans sa marche, & sans que personne puisse être arrêté à cause de dettes particulières.

Accordé, à la reserve que pendant un an, à compter du jour de l'évacuation de la Place, elle ne portera les armes ni contre nous, ni contre nos Alliés;
ni